

# RAPPORT D'INTERVENTION



**Detect Réseaux**

**Detect Réseaux,**  
acteur national,  
identifie et localise les réseaux  
enterrés de toutes natures.

**DETECT RESEAUX 64 - ELMA RSC**  
84 IMPASSE ALDABIDEA  
64480 USTARITZ



**Bidart**  
BIDARTE

**MAIRIE DE BIDART**  
Bidart - Rue de la Plage (OL)

**AIPR**

(Autorisation  
d'Intervention à  
Proximité des Réseaux)



**ÉLECTRIQUE**  
(H2V/B2V, BC/BR,  
B2T, HE mesure)



**GAZ**  
(GRDF Z724, N1/N2,  
Passeport SHELL, ATEX)

**ENEDIS**

(ADNT 3001/3002,  
PGOC)



## RAPPORT D'INTERVENTION

Prestation	Opérations de localisation
Affaire	Bidart - Rue de la Plage (OL)
Numéro de DICT	2024052043269S
Numéro de DT	Sans Objet.
Agence	DETECT RESEAUX 64 - ELMA RSC - 84 IMPASSE ALDABIDEA 64480 USTARITZ
Dates d'intervention	13/06/2024
Date du rapport	20/06/2024
Rédacteur	Ramuntxo Dubois
Approbateur	Ramuntxo Dubois
Client et contact	MAIRIE DE BIDART

*Ce présent rapport a pour but de présenter les différentes caractéristiques de l'opération ainsi que de dresser un bilan et faire un état des lieux des réseaux détectés, il permet de mettre en évidence les points particuliers que nous avons rencontrés lors de notre intervention.*

*Dans le cadre de la réglementation concernant les réseaux enterrés, L'entreprise a adressé des DT ou DICT aux concessionnaires. Les réponses ne permettant pas de positionner l'ensemble des réseaux en catégorie A, l'objectif de la mission était de détecter les réseaux présents in-situ et les référencer en classe de précision A, afin de remettre à jour les plans en vue de travaux et de positionner le projet dans l'emprise. Le but de la mission est la détection et le marquage piquetage des réseaux enterrés dans l'emprise fournie par le client.*



INTERVENTION	
Prestation	Opération de localisation
Opérateur de détection	Mathis CANDAU / Julien DORE
Opérateur géoréférencement	Julien DORE
Dessinateur	Julien DORE
Livrables	Traçage au sol Fond de plan Plan géoréférencé des réseaux Rapport d'exécution

MATÉRIEL ET NUMÉRO DE SÉRIE	
Marque et modèle	Numéro de série et code interne
VLOC PRO-3	21902162610
VLOC PRO-3	21902180280
GEORADAR	0817
GPS	T3403641
AIGUILLE DETECTABLE Diam 4,5mm	
CITROEN JUMPY	FY-870-DM
FOCUS 35	



## PLAN DE SITUATION





## BILAN DES INVESTIGATIONS MENEES

Réseau détecté	Concessionnaire	Présence	Catégorie	Classe DICT	Classe après I.C	Méthode de détection
<b>Electricité HTA</b>		NON	Sensible			
	Observation	Sans Objet. Pas de réseau HTA détecté dans la zone du projet.				
<b>Electricité HTB</b>		NON	Sensible			
	Observation	Sans Objet.				
<b>Electricité BT</b>	ENEDIS	OUI	Sensible	A	A	Électromagnétisme
	Observation	Réseau Basse Tension détecté par induction électromagnétique à l'aide de la pince à champ.				
<b>Eclairage public</b>	SDEPA	OUI	Sensible	A/B	A	Électromagnétisme
	Observation	Réseau Eclairage Public détecté par induction électromagnétique par méthode galvanique injection directe.				
<b>Signalisation tricolore</b>		NON	Sensible			
	Observation	Sans Objet.				
<b>Gaz transport</b>		NON	Sensible			
	Observation	Sans Objet.				
<b>Gaz distribution</b>	GRDF	OUI	Sensible	A/B	A	Géoradar
	Observation	Réseau Gaz détecté à l'aide du géoradar.				
<b>Hydrocarbures</b>		NON	Sensible			
	Observation	Sans Objet.				
<b>Chauffage urbain</b>		NON	Sensible			
	Observation	Sans Objet.				
<b>Divers</b>		OUI	Non sensible		A	Géoradar
	Observation	Tracés en blanc, réseaux inconnus ou abandonnés détectés à l'aide du géoradar.				



## Detect Réseaux

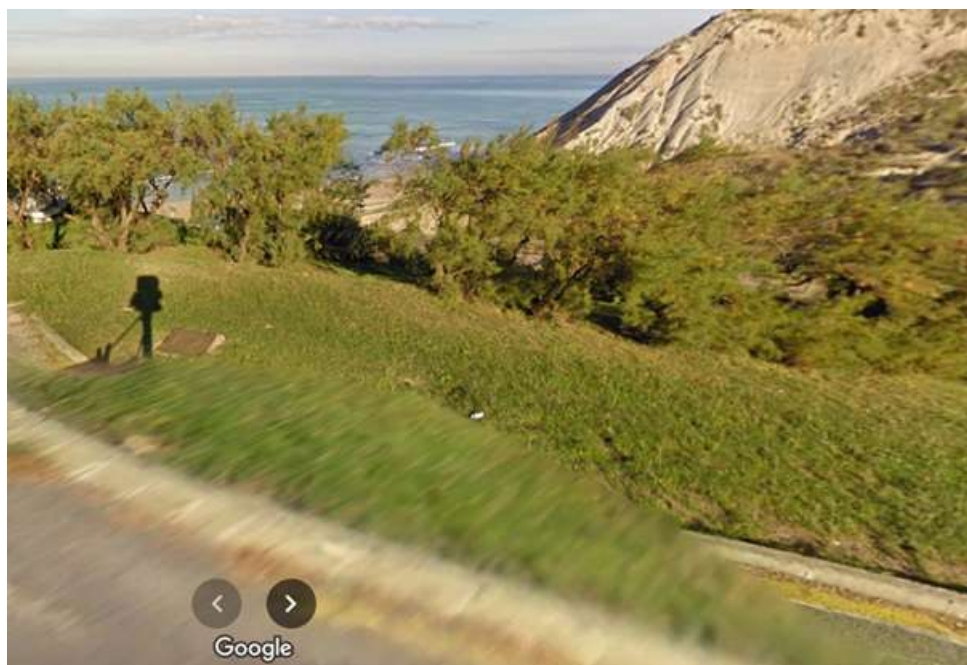
Telecom	ORANGE	OUI	Non sensible	C	A	Électromagnétisme
	Observation	Détection du réseau télécom réalisée par induction électromagnétique à l'aide de la pince à champ.				
Fibre		NON	Non sensible			
	Observation	Sans Objet.				
Eau Potable	SUEZ	OUI	Non sensible	C	B	Géoradar
	Observation	Détection du réseau AEP existant réalisée à l'aide du géoradar. A noter, présence d'une canalisation AEP posée au sol dans le talus arboré.				
Eaux pluviales		NON	Non sensible			
	Observation	Sans Objet, Pas de réseau Eaux Pluviales détecté dans la zone du projet.				
Assainissement		NON	Non sensible			
	Observation	Sans Objet, Pas de réseau Eaux Usées détecté dans la zone du projet.				

*Les réseaux ont été détectés en classe A sauf indications contraires au sol. Les classes de précision des branchements et tronçons sont indiquées sur le plan géoréférencé lorsque celui-ci a été demandé. Dans le cas contraire, voici des tableaux récapitulatifs des points particuliers par réseaux.*



DÉTAILS DES OBSERVATIONS

Observation 1 :





La zone arborée en talus n'a pas pu être investiguée au Géoradar.





Observation 2 :





Detect Réseaux



Haut de la Rue de la Plage.

DETECT RESEAUX 64 - ELMA RSC - 84 IMPASSE ALDABIDEA 64480 USTARITZ  
Responsable de secteur : DUBOIS Ramuntxo · Mobile : 06 61 91 67 44 · Email : rdubois@detect-reseaux.fr

DETECT RESEAUX 64 - ELMA RSC · SIRET 892 049 255 00011 · NAF 7112B · N° TVA Intra FR33 892 049 255 · Capital de 10 000 €



Observation 3 :







Observation 4 :







Observation 5 :





Detect Réseaux



DETECT RESEAUX 64 - ELMA RSC - 84 IMPASSE ALDABIDEA 64480 USTARITZ  
Responsable de secteur : DUBOIS Ramuntxo · Mobile : 06 61 91 67 44 · Email : rdubois@detect-reseaux.fr

DETECT RESEAUX 64 - ELMA RSC · SIRET 892 049 255 00011 · NAF 7112B · N° TVA Intra FR33 892 049 255 · Capital de 10 000 €





## CONCLUSION

Certains doutes ou points particuliers ont été soulevés et sont répertoriés dans la partie « Bilan des investigations ». Ceux-ci sont ensuite détaillés dans la partie « Détails des observations ».

Pour les réseaux dont la classe de précision serait toujours insuffisante suite à notre détection et au vu de la réglementation, nous préconisons d'effectuer des sondages de reconnaissance au démarrage des travaux en suivant les prescriptions fournies dans ce rapport.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



ANNEXE 1  
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Lien d'accès au dossier photos : <https://1drv.ms/f/s!Av09rg2-ceEThvQBzKU3Sq8LuY4CYA?e=AngNI8>



## ANNEXE 2 RAPPELS DE LA RÉGLEMENTATION

### INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES (IC)

Les investigations complémentaires sont obligatoires lorsque des travaux sont envisagés à proximité de réseaux dits « sensibles ». Cela concerne les réseaux d'électricité, de gaz, d'éclairage public, signalisations routières et de chauffage urbain. Si ces derniers ne répondent pas aux critères de la classe A, la réglementation impose des investigations complémentaires.

### OPÉRATIONS DE LOCALISATION (OL)

Les opérations de localisation reprennent le principe des investigations complémentaires mais il s'agit là d'une détection de l'ensemble des réseaux qu'ils soient sensibles ou non sensibles.

### GÉO-RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX

Le géoréférencement des réseaux enterrés consiste à effectuer le relevé des réseaux détectés lors des IC et/ou des OL dans le but de mettre à jour les plans de réseaux.

### QUANTITÉ DE MESURES

Les prestations de détection et de géolocalisation sont conformes à la norme AFNOR NF PR S70-003. En particulier :

Dans le cas d'un ouvrage rectiligne, la distance entre 2 points de mesures sera au maximum recommandé à 10m.

Cette distance pourra être diminuée en cas de courbes et selon la technique employée de sorte à garantir la localisation du tronçon concerné dans la classe de précision A.

Tous les points singuliers de type branchements, coudes et autres changements de direction ou de dénivelé devront être relevés.

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La société DÉTECT RÉSEAUX intègre dans sa méthodologie de travail le contenu des documents suivant afin de répondre conformément à la législation en vigueur (règles de l'art, sécurité des personnes et des biens...) :

- Code de l'Environnement
- Décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution et ces mises à jour éventuelles
- Arrêté du 15 février 2012 modifié par les arrêtés du :
  - 19 février 2013, modifié encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux, et mettant à jour des fonctionnalités du téléservice « [reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://reseaux-et-canalisation.gouv.fr) »
  - 19 juin 2014, pris en application du IV de l'article 3 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.



## Detect Réseaux

- 22 décembre 2015, relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.
- 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement.
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant approbation des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement et modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux
- Décision du 2 décembre 2019 relative à l'approbation des mises à jour du fascicule 1 « dispositions générales » et du fascicule 3 « formulaires et autres documents pratiques » du guide d'application de la réglementation anti-endommagement
- Le guide d'application de la réglementation dans sa dernière version composée de 3 fascicules (annexe 1)
  - Fascicule 1 dans sa version 2 : dispositions générales
  - Fascicule 2 dans sa version 3 : guide technique des travaux
  - Fascicule 3 dans sa version 2 : formulaires et autres documents pratiques
- Norme NF S 70-003-1 « Travaux à proximité de réseaux – Partie 1 : Prévention des dommages et de leurs conséquences »
- Norme NF S 70-003-2 « Travaux à proximité de réseaux – Partie 2 : Techniques de détection sans fouille »
- Norme NF S 70-003-3 « Travaux à proximité de réseaux – Partie 3 : Géoréférencement des ouvrages »



## CODES COULEURS NORMALISÉS ET CLASSE DE PRÉCISION

Le marquage-piquetage doit être réalisé conformément au code couleur établi dans la norme NF S 70-003. Si la zone d'emprise comprend plusieurs ouvrages très rapprochés les uns des autres, elle doit être matérialisée par un marquage de couleur rose :

Codes couleurs des tracés au sol	
Nature des réseaux	Couleur du marquage
Électricité BT, HTA / HTB, éclairage, feux tricolores et signalisation routière	Rouge
Gaz combustible (transport ou distribution), hydrocarbures	Jaune
Télécom, fibre optique, feux tricolores et signalisation routière	Vert
Adduction en eau potable	Bleu
Assainissement et pluvial	Marron
Réseaux de chaleur et climatisation	Violet
Produits chimiques	Orange
Réseaux inconnus ou zone de travaux	Blanc
Zone d'emprise multi-réseaux	Rose
Classe	Précision
A	0,40 cm (ouvrage rigide) 0,50 cm (ouvrage flexible)
B	Supérieur à classe A et inférieur ou égale à 1,50 m ou 1 m pour les branchements d'ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité
C	Supérieur à 1,50 m



## ANNEXE 3 PRÉSENTATION DU MATÉRIEL

### PRÉSENTATION DES MOYENS MOBILES

#### ❖ Radar GSSI avec antenne 300/800 MHz

Cet appareil est un géo radar qui permet de radiographier le sous-sol, il envoie des ondes qui réfléchissent et permettent d'identifier la nature du sol mais également de détecter tout type d'irrégularités (réseaux, cuves...) Lorsque l'opérateur se déplace en quadrillant le terrain, il peut visualiser en direct le sous-sol (x, y, z) à l'aide d'un écran installé sur le radar, ce qui lui permet de tracer au sol les réseaux présents et de marquer la profondeur correspondante.



Géo radar GSSI 300/800

#### > Les limites du géoradar

- La méthode radar ne permet pas à elle seule d'identifier, ni la nature des réseaux, ni leur diamètre. L'identification des réseaux et leurs diamètres peuvent être donnés dans la mesure où les accès physiques au réseau (ex : tampons, bouche à clé, chambre, etc.) permettent visuellement d'obtenir ces renseignements.
- La présence de sols de type argileux ou d'éléments de dallages ferrillés limite, voire occulte, la détection des réseaux sous-jacents. Il en est de même pour un sol saturé en eau.
- Les secteurs soumis à la mission de détection et localisation doivent être dégagés de tout obstacle. La détection des réseaux est également limitée à proximité des structures de bâtiments (murs, piliers). Une distance minimum estimée à 40 cm est nécessaire pour visualiser un réseau parallèle à cette structure.
- La profondeur de 2m est le maximum. Suivant la nature du sol, cette profondeur n'est pas sondable.

#### ❖ Détecteur électromagnétique VLOC PRO 3 / RD8000



Vloc Pro 3 VIVAX

Il existe deux méthodes d'utilisation avec ce type de matériel, soit la localisation passive qui permet de détecter des réseaux directement sous tension grâce aux signaux électromagnétiques à l'aide d'un récepteur ; ou soit la localisation active qui elle nécessite l'utilisation d'un émetteur afin d'appliquer une fréquence très précise à un tuyau ou un câble, suivie de l'utilisation d'un récepteur réglé de manière à trouver le signal émis par cette fréquence.

Ces profondeurs obtenues par ces 2 méthodes ont une tolérance de précision qui est d'environ  $\pm 10$ cm en planimétrie et 10 % en altimétrie

#### > Les limites de la détection électromagnétique

- Certaines natures de conduites ne permettent pas l'injection et la bonne propagation des ondes électromagnétique (exemple : conduite fonte ductile)
- La présence d'un réseau conducteur à proximité d'une clôture métallique, d'une voiture ou tout autres masses métallique est difficile à localiser du fait de la distorsion du signal.



## UTILISATION DU MATÉRIEL DE DÉTECTION EN FONCTION DU TYPE DE RÉSEAU

Electricité		Gaz		Télécom	Fibre optique	Adduction d'Eau Potable			Assainissement
Basse Tension	Haute tension	Acier	Polyéthylène			Acier	Fonte	PE	
+		ou		+		ou			+
									ou

### ✿ Géoréférencement

En fonction de l'environnement, le géomètre adapte sa méthodologie et choisi la technique la plus pertinente possible, ce dernier dispose de deux solutions :

- Le levé au GPS en RTK
- Le levé avec station totale (et/ou levé combiné)
- Le levé au GPS en temps réel nous permet d'effectuer des relevés centimétriques. L'incertitude maximale de la mesure est de 10cm en planimétrie et de 11cm en altimétrie.

En recourant à la méthode RTK (Real Time Kinematic, ou Cinématique Temps Réel), les coordonnées sont déterminées dans les trois dimensions. L'objectif étant de positionner le levé dans l'espace en arrêtant les coordonnées lors des calculs du cheminement polygonal.

Le levé à la station totale est privilégié dans le cas où l'environnement ne permettra pas la réception GPS (présence d'arbres, bâtiments, mauvaise configuration des satellites...).

Cet appareil permet un stockage important de données sur des contrôleurs de terrain ou carnets électroniques.

Celui-ci peut être combiné avec le GPS afin de garder la meilleure précision tout en faisant le relevé géoréférencé.



GPS



Station totale



## ANNEXE 4 MODE OPÉRATEUR D'UNE OPÉRATION DE DÉTECTION

Mode opératoire	
1	Réception de la DT (Déclaration de projet de Travaux) fournit par le maître d'ouvrage et envoi de la DICT (Demande d'Intention de Commencement de Travaux) aux concessionnaires.
2	Demande de Permission de Voirie et d'arrêtés de circulation et/ou de stationnement (si nécessaire).
3	Mise en place du balisage.
4	Ouverture des regards présents sur et à proximité de l'emprise des investigations, afin de repérer les directions et de mesurer les profondeurs réseaux.
5	Utilisation du détecteur électromagnétique afin de trouver la position des réseaux conducteurs (BT, HT, éclairage, télécom...).
6	Calibrage du géo-radar grâce aux mesures de profondeur effectuées dans les regards afin d'assurer une précision maximale de la profondeur des réseaux détectés.
7	Utilisation d'une aiguille traçante si besoin pour la détection des réseaux d'assainissement, de fibre optique ou de fourreaux vides.
8	Traçage définitif avec le code couleur normalisé.
9	Levé Topographique des réseaux tracés, mise à jour du fond de plan si nécessaire, et calcul des linéaires par réseaux et apparition des classes de précision.





## ANNEXE 5 ANNOTATIONS DE DÉTECTION

Annotations de détection	
FSR	Fin de Signal Radar
FSD	Fin de Signal Détection électromagnétique
PS	Perte de Signal
SB	Sonde Bloquée
CNV	Conduite Non Visible

*Exemple d'annotation visible au sol*



Detect Réseaux

**DETECT RESEAUX 64**

84, impasse Aldabidea  
64480 USTARITZ  
Tel : 06.61.91.67.44

www.detect-reseaux.com  
rdubois@detect-reseaux.fr



**Bidart**  
B I D A R T E

Responsable de projet : Ramuntxo DUBOIS

**DEPARTEMENT DE  
PYRENEES-ATLANTIQUES**

**Ville de  
BIDART**

**Adresse  
Rue de la Plage**

**PLAN DE DETECTION DES RESEAUX ENTERRES EXISTANTS**

**Echelle : 1/250**

**Planche 2**

**Date d'intervention :  
13/06/2024**

**N° DT ou DICT :  
2024052043269S**

**Planimétrie rattachée au  
Système Lambert CC43**

**Altimétrie rattachée au  
N.G.F IGN69**

**Localisation des réseaux effectuée à partir des  
appareils de mesures suivant :**

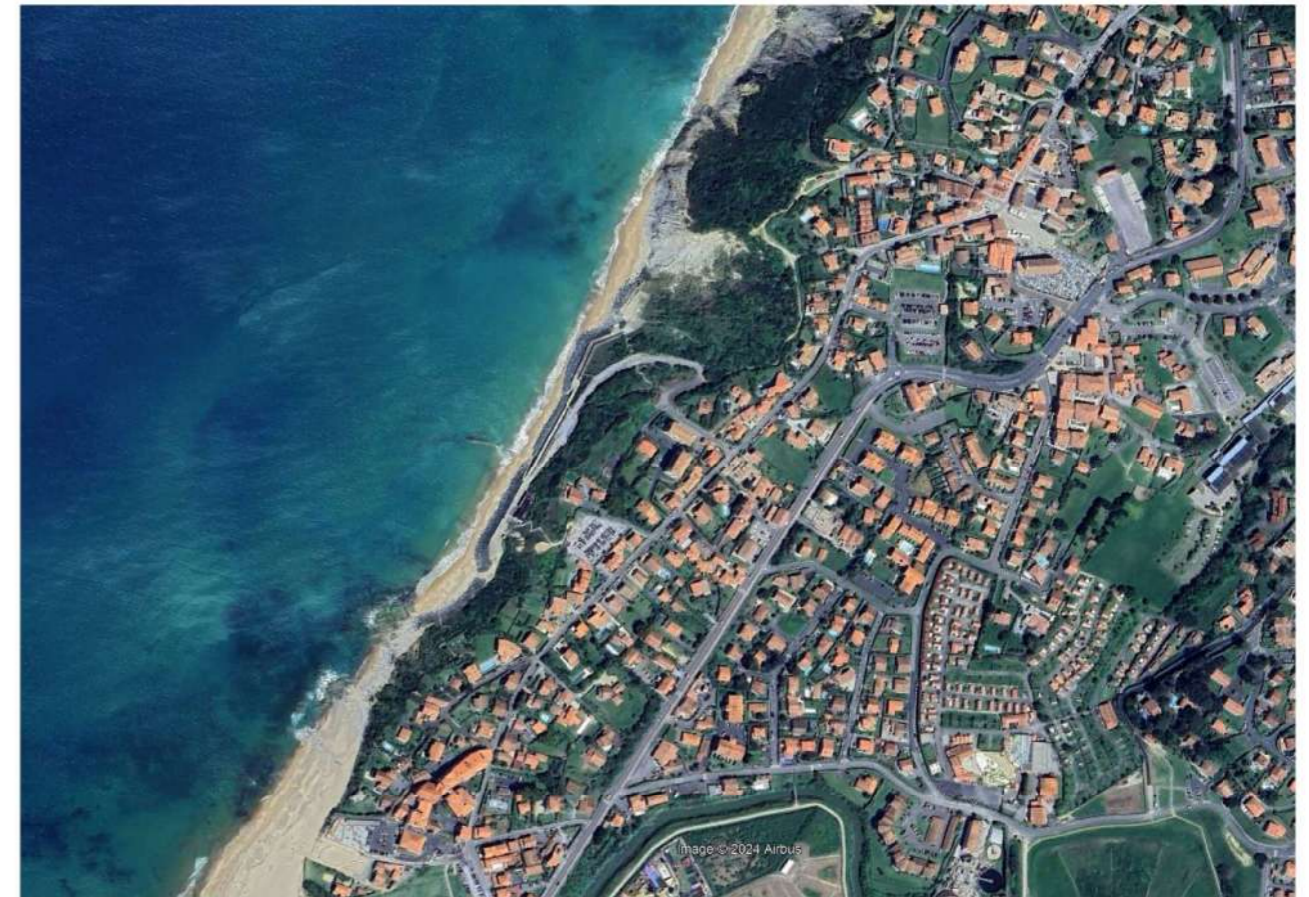
Géoradar : GSSI Utility Scan DF 655(300/800MHz) - S/N : 817  
Radio détection : VIVAX VLOC3-PRO VX219-01- S/N : 21901162669  
Autre : \_  
GNSS : GEOFENNEL FGS200 - S/N : T3403641  
STATION TOTALE : \_

**N° dossier : Bidart rue de plage**

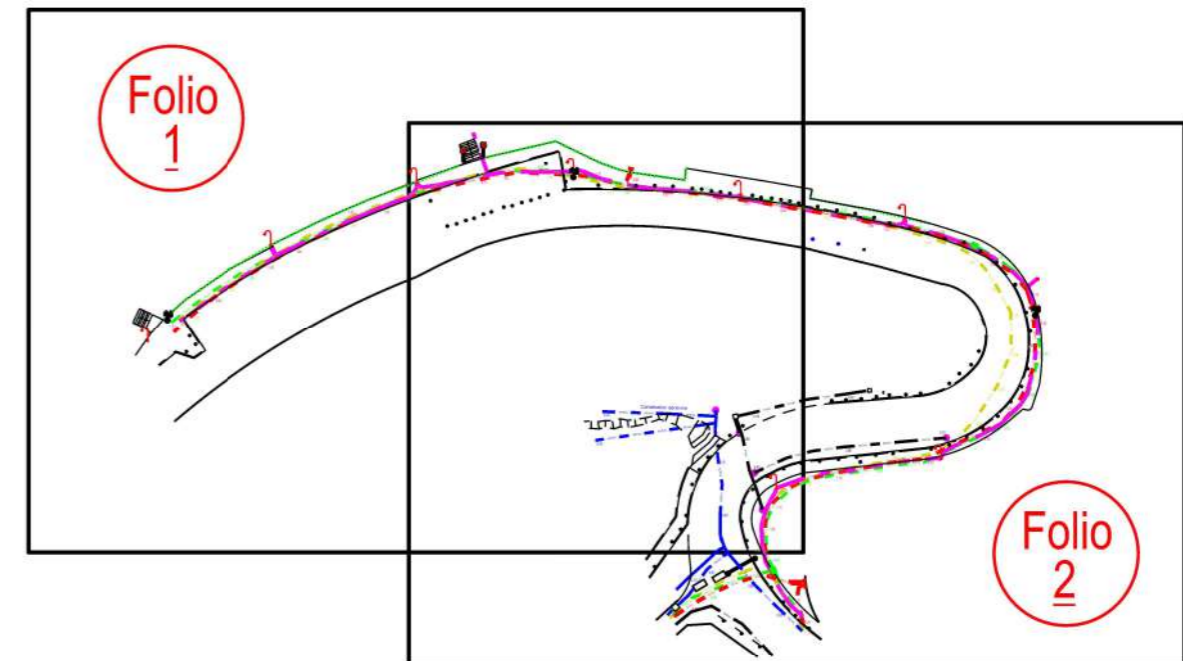
Incertitude maximale de la mesure : 10 cm en x, y et 11 cm en z

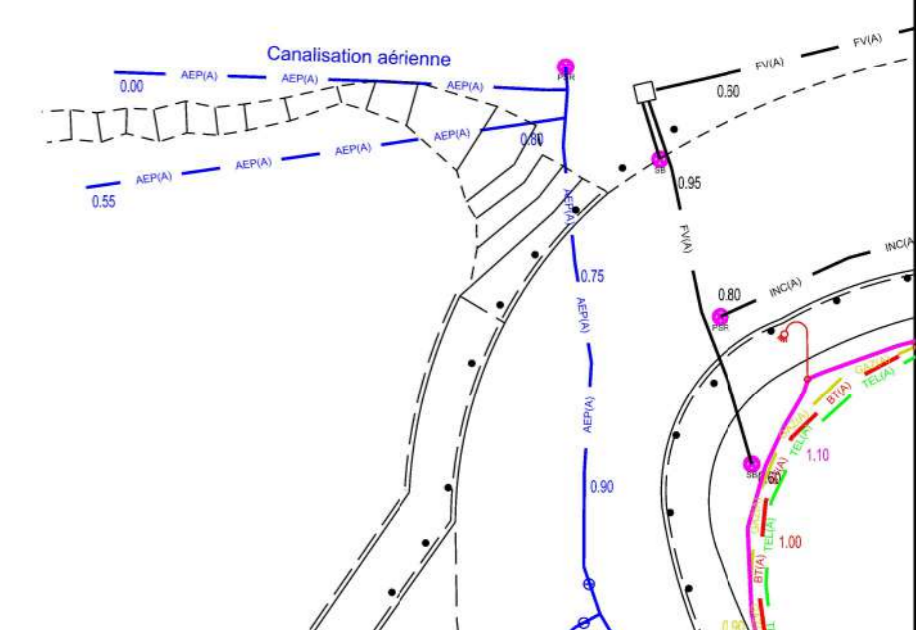
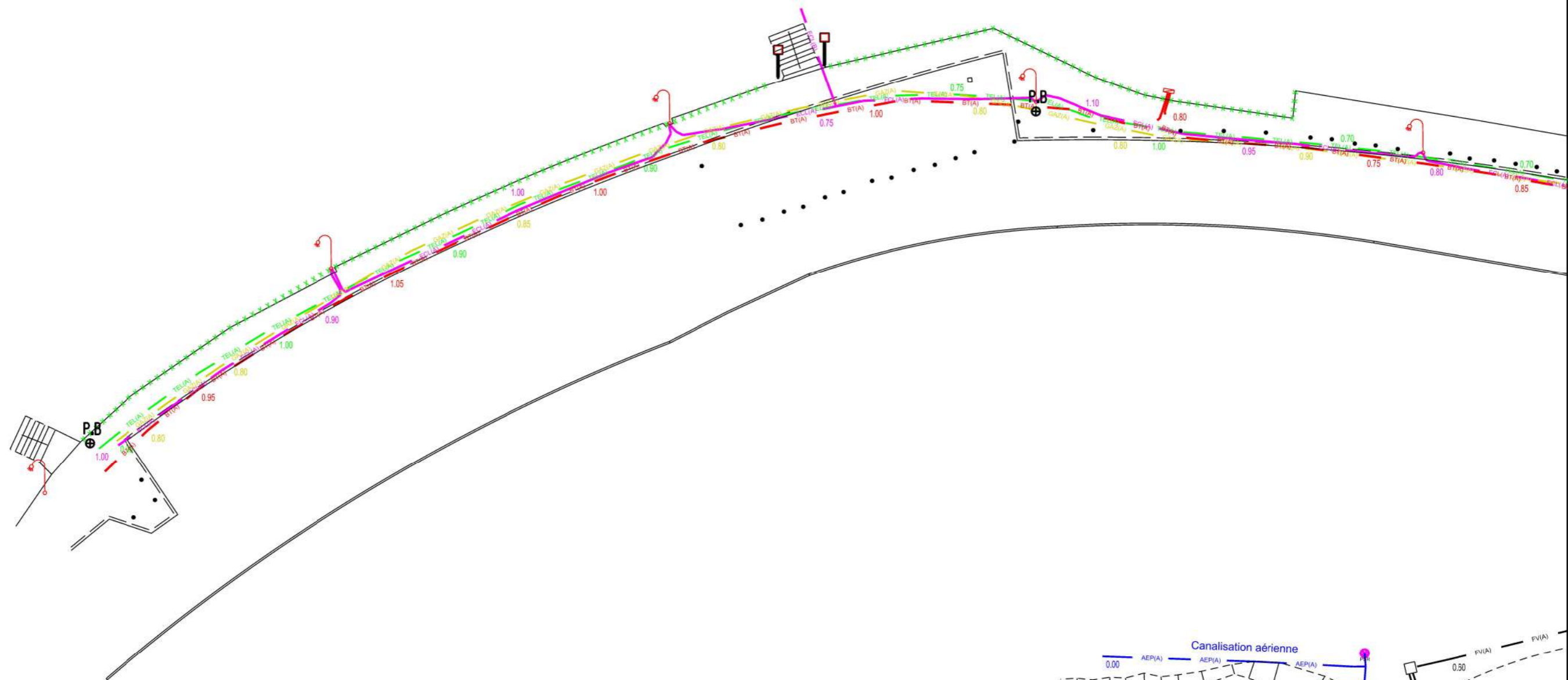
Date	Indice	Modifications
14/06/2024	A	Création
-	-	-
-	-	-

Plan de situation



Plan de foliotage





**Légende:**

	BT(A)		Réseau BT
	AEP(A)		Réseau AEP
	ECL(A)		Réseau éclairage public
	TEL(A)		Réseau PTT
	GAZ(A)		Réseau Gaz
	SB		Sonde bloquée
	PSR		Perte de signal radar

	Fond de plan :	DETECT RESEAUX 64	Echelle : 1/250
	Détection :	DETECT RESEAUX 64	Date : 13/06/24
Le système de coordonnées est rattaché au système Lambert CC43 - NGF IGN69			
	DETECTION RESEAUX		

